



JOURNAL DES DEBATS

9

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 2 – 2016

Séance constitutive de la législature 2016-2020

du jeudi 16 décembre 2015

Présidence : Anne Roy-Fridez, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

10. Elections au Parlement et au Gouvernement
 - 10.1 Première vice-présidence du Parlement
 - 10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement
 - 10.3 Deux scrutateurs du Parlement
 - 10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement
 - 10.5 Présidence du Gouvernement
 - 10.6 Vice-présidence du Gouvernement
11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 11.1 Commission de gestion et des finances
 - 11.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 11.3 Commission de la justice
 - 11.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 11.5 Commission de l'économie
 - 11.6 Commission de la santé et des affaires sociales
12. Election des remplaçants des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 12.1 Commission de gestion et des finances
 - 12.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 12.3 Commission de la justice
 - 12.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 12.5 Commission de l'économie
 - 12.6 Commission de la santé et des affaires sociales
13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes
 - 13.1 Commission de gestion et des finances
 - 13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 13.3 Commission de la justice
 - 13.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 13.5 Commission de l'économie
 - 13.6 Commission de la santé et des affaires sociales
14. Election des autorités judiciaires
 - 14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal
 - 14.2 Dix juges suppléants au Tribunal cantonal
 - 14.3 Sept juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 5,5 postes
 - 14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance
 - 14.5 Six procureurs
 - 14.6 Président du Tribunal des mineurs (0,5 poste)
 - 14.7 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs
15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires
16. Commission des recours en matière d'impôts
 - 16.1 Election de neuf membres
 - 16.2 Election de trois suppléants
 - 16.3 Election du président
 - 16.4 Election du premier vice-président
 - 16.5 Election du deuxième vice-président
17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation
18. Election du Contrôleur général des finances
19. Election du Secrétaire du Parlement

(La séance est ouverte à 9 heures en présence de 60 députés.)

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, cher public, c'est pour moi un très grand plaisir d'ouvrir cette deuxième partie de la séance constitutive de la législature 2016-2020, deuxième partie de séance qui sera essentiellement consacrée au renouvellement des autorités jurassiennes.

Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois très chaleureusement mes collègues de m'avoir permis d'accéder au perchoir du Parlement jurassien. Durant cette année de présidence, je vais tout mettre en œuvre pour diriger les débats avec efficacité, grâce à vous toutes et tous je l'espère mais aussi et surtout grâce à l'aide précieuse de Jean-Baptiste Maître, notre secrétaire du Parlement. Je pourrai également compter sur la précieuse collaboration de notre secrétaire Pauline Cuttat qui remplace actuellement Madame Nicole Roth, ainsi que de notre fidèle huissier Louis-Philippe Seuret.

En début de législature, il est de coutume de rappeler la promesse que nous avons faite hier soir en l'Eglise Saint-Marcel, promesse qui engage à différents titres notre travail parlementaire.

En premier lieu, elle nous engage, en tant que principal représentant du peuple, à déterminer la politique du Canton, en particulier à travers la planification. Elle nous engage ensuite à exercer le pouvoir législatif, sous réserve des droits du peuple, tout comme à exercer la haute surveillance sur le Gouvernement, l'administration et les autorités judiciaires. Enfin, la promesse que nous avons faite nous engage à assumer les tâches administratives et judiciaires qui nous sont assignées par la Constitution et par les lois jurassiennes.

Vous l'aurez compris, l'engagement d'une ou d'un député implique une forte prise de conscience des différents rôles que nous devons assumer, tout en projetant cela dans la perspective d'une évolution permanente de notre Canton.

Lors de ce changement de législature, le visage de nos autorités a considérablement été remodelé, que ce soit au niveau du Parlement et plus encore au niveau du Gouvernement. Il nous faudra donc apprendre à travailler ensemble. Je souhaite que nous puissions débattre dans un esprit constructif empreint du respect de chacun. Bien évidemment, nos diverses sensibilités nous porteront à réagir, à dialoguer, à nous opposer, à questionner ou encore à interpeller, mais tout cela doit pouvoir se passer dans un climat serein.

Sans transition et comme le veut la coutume au sein de notre hémicycle, j'ouvre le carnet rose pour féliciter très chaleureusement notre ministre Martial Courtet et son épouse Maëlle pour la naissance de leur petite fille Izeult qui est venue agrandir la famille le 10 décembre dernier; famille à laquelle nous adressons tous nos vœux de bonheur.

Dans le cadre des nouvelles réjouissances, j'adresse également nos bons vœux à notre ministre Charles Juillard qui fête aujourd'hui même son anniversaire. Je crois qu'on peut les applaudir. (*Applaudissements.*)

Avant de poursuivre notre ordre du jour débuté hier soir, je souhaite encore vous donner quelques informations préalables :

– Tout d'abord, je vous rappelle que, conformément à l'article premier, alinéa 3, du règlement du Parlement, aucune intervention parlementaire ne peut être déposée au cours de cette séance constitutive.

- Concernant les scrutateurs, ce même article, à son alinéa 2, stipule que le plus jeune député de chaque groupe fonctionne en qualité de scrutateur provisoire. Ainsi, nous fonctionnerons aujourd'hui avec six députés qui auront la qualité de scrutateur provisoire. Il s'agit pour le groupe PDC de Pauline Queloz, pour le groupe PS de Loïc Dobler, pour le groupe PLR de Stéphane Brosy, pour le groupe PCSI de Quentin Haas, pour le groupe UDC de Brigitte Favre et enfin pour le groupe VERTS et CS-POP d'Ivan Godat.
- Concernant la manière de voter, les scrutateurs distribueront les bulletins de vote uniquement aux députés qui seront assis à leur place. Je vous prie donc d'être particulièrement vigilants afin d'être présents en dehors des nombreuses pauses qui entrecouperont notre séance. Je vous informe également que vous devez attendre que tout le monde ait voté pour pouvoir quitter la salle.
- Dans le but de faciliter le travail de dépouillement des scrutateurs, je vous demande de ne pas plier vos bulletins de vote.
- Enfin, je vous rappelle que nous voterons des propositions de bloc et que vous avez sur vos tables les candidatures en lien avec les différents blocs à voter ce matin. Ils seront au nombre de neuf.

Les élections se dérouleront conformément à notre règlement du Parlement, article 66, qui stipule que «³ Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages valables». «⁶ Le premier tour du scrutin est libre. Dès le deuxième tour, seules demeurent éligibles les personnes ayant obtenu au moins une voix lors du premier tour». «⁷ A l'issue du deuxième tour et de chaque tour suivant, les candidats qui n'ont pas obtenu un nombre de voix équivalent au moins au dixième des bulletins valables sont éliminés». «⁸ Si lors d'un tour, tous les candidats recueillent un nombre de voix supérieur ou égal au dixième des bulletins valables, le candidat ayant obtenu le moins de voix est éliminé. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, un scrutin de ballottage détermine lequel d'entre eux doit être éliminé. Si, lors de ce scrutin de ballottage, les candidats obtiennent le même nombre de voix, le sort décide». Les tours se succéderont tant qu'aucun candidat n'a pas obtenu la majorité absolue.

Concernant la procédure de vote, celle-ci sera la suivante : distribution des bulletins de vote, vote, dépouillement et proclamation des résultats. Lors des votes par bloc, vous recevrez tous les bulletins en lien avec le bloc concerné. Les bulletins complétés seront déposés tous ensemble dans l'urne. L'élection du bloc suivant ne se déroulera qu'après le dépouillement et la proclamation des résultats du bloc précédent. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas.

Maintenant, je pense qu'après toutes ces informations et recommandations, vous êtes toutes et tous prêts à voter. Toutefois, je souhaite encore vous donner deux petites informations.

La première concerne les photos : je vous invite à profiter des pauses pour vous rendre à la salle Roger Schaffter, où la photographe vous attend. Afin d'amener une certaine clarté dans la démarche, je propose que les députés du fond de la salle se déplacent en premier, de gauche à droite. Nous pourrions continuer ainsi pour le rang suivant et répéter cette manière de faire sur l'ensemble de la salle.

Une dernière formalité administrative : merci de bien vouloir remplir les fiches qui regroupent vos données personnelles et les liens d'intérêt et de les remettre sans attendre au secrétariat.

Nous pouvons donc passer au premier bloc d'élection de ce jour, soit le point 10 de notre ordre du jour.

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

10.1 Première vice-présidence du Parlement

10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement

10.3 Deux scrutateurs du Parlement

10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

10.5 Présidence du Gouvernement

10.6 Vice-présidence du Gouvernement

La présidente : Je pense qu'il est temps de donner la parole aux groupes pour nous présenter leurs candidats. A qui puis-je donner la parole ? Je donne la parole à Madame Géraldine Beuchat pour la présentation des candidats.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Commencer son rôle de présidente de groupe parlementaire par vous présenter à toutes et tous le candidat PCSI à la vice-présidence du Parlement est un réel honneur ! J'avoue même ne pas boudier mon plaisir et être un brin fière !

Frédéric Lovis, car c'est de lui qu'il s'agit, est né en 1971. Il est originaire de Saulcy, ce qui ne peut être qu'une qualité. Il a passé son enfance à Develier et réside actuellement à Boécourt.

Fred est aussi l'heureux papa de Jade et Thaïs avec qui il aime passer du temps.

Il a une formation initiale de fonctionnaire postal en uniforme, qu'il a ensuite complétée par un apprentissage d'agent d'exploitation. Pour parfaire ses connaissances linguistiques, il a durant deux ans travaillé en terre grisonne, plus précisément à Davos.

Actuellement, il est responsable de la Maison du Tourisme à Saint-Ursanne. Fonction au travers de laquelle il sait à merveille mettre en exergue les innombrables joyaux touristiques que possède notre Canton.

Elu en 2006 pour la première fois, il débute sa troisième législature au sein du Parlement jurassien. Il en connaît parfaitement les rouages car il a fonctionné au Bureau, tout d'abord comme président du groupe parlementaire PCSI et ensuite comme deuxième vice-président. Il a également été membre de la commission de l'environnement.

Très présent dans les milieux associatifs et culturels, il est membre entre autres de Jura Tourisme et du conseil de la Fondation Jules Thurmann.

Cet instructeur de parapente – bien qu'il faille souvent lever la tête pour le voir, surtout lorsqu'il survole cette région qu'il affectionne tant – a bel et bien les pieds sur terre dans tout ce qu'il entreprend.

Ce président de Parlement en devenir sait toujours utiliser les bons courant qu'ils soient thermiques ou humains. C'est un homme de contact.

Il prend toujours de la hauteur en vol ou lorsqu'il saisit un dossier afin de le mener à bien. Son dynamisme et son enthousiasme soufflent toujours la bonne humeur et la joie de vivre.

Pour reprendre un proverbe «L'esprit, c'est comme un parachute (ou un parapente), il fonctionne mieux quand il est ouvert !»... et celui de Frédéric Lovis l'est grandement. Il fait preuve d'un esprit d'ouverture et est toujours à l'écoute des gens qu'il côtoie !

Voilà donc en quelques mots les raisons pour lesquelles nous vous invitons à soutenir, avec un vent de face, la candidature de Frédéric Lovis à la vice-présidence du Parlement avant son atterrissage en 2017.

Pour terminer, je profite de cette tribune pour vous annoncer que le groupe PCSI soutiendra l'ensemble des candidats officiels des autres partis lors de ces élections.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : Pour la deuxième vice-présidence de notre Parlement, le groupe PDC a le plaisir de vous présenter la candidature de Pauline Queloz.

Franc-montagnarde, originaire de Saint-Brais où elle a toujours vécu, Pauline Queloz a grandi dans le monde agricole, entourée de ses parents et ses quatre frères et sœurs. Univers rural auquel elle est très attachée, notamment par son affection pour les animaux en général et les chevaux Franches-Montagnes en particulier.

Après l'obtention de sa maturité au Lycée cantonal en 2008, Pauline Queloz s'est dirigée vers la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, où elle a obtenu le Bachelor et le Master en droit, Master bilingue effectué entre Lucerne et Neuchâtel, complété par un séjour Erasmus de six mois à Heidelberg en Allemagne.

Depuis septembre 2014, Pauline Queloz effectue les stages nécessaires à l'obtention du brevet d'avocate. Après un premier passage au sein de la justice jurassienne au Tribunal de première instance, elle est actuellement avocate-stagiaire dans une étude d'avocats à Porrentruy. Elle rejoindra ensuite le Ministère public et le Tribunal cantonal pour compléter sa formation en vue d'obtenir son brevet d'avocate au printemps 2017.

Pauline Queloz est entrée au Parlement jurassien en janvier 2015 en tant que députée suppléante. Jeune femme dynamique, engagée et responsable, elle a été brillamment élue députée lors des élections de cet automne.

Nous sommes convaincus que ses capacités professionnelles et personnelles lui permettront de remplir avec compétence la fonction de deuxième vice-présidente de notre Législatif.

Au poste de scrutateur, nous avons le plaisir de vous proposer la candidature également franc-montagnarde de Bernard Varin, inséminateur et maréchal de formation. Député depuis 2010, marié et père de 2 enfants, nul doute qu'il saura parfaitement remplir la mission de scrutateur qui reste indispensable, notamment pour le dépouillement lors de votes tels que ceux d'aujourd'hui... ou comme suppléant du système de vote électronique s'il devait tomber en panne !

J'ai eu hier soir le grand honneur de vous présenter la candidature de la nouvelle présidente du Parlement. Il en est de même aujourd'hui puisqu'il me revient de vous présenter la candidature du ministre Charles Juillard à la présidence du Gouvernement jurassien pour l'année 2016.

Charles Juillard est marié à Christine et père de trois enfants.

En 1982, il décroche la maturité de type A au collège Saint-Charles à Porrentruy, puis enchaîne à l'Université de Neuchâtel où il obtient une licence en droit en 1987. Il débute ensuite dans la police, tout d'abord comme adjoint au chef de la sûreté, puis aux commandes de la police judiciaire de 1992 à 1997.

Après cette première expérience, il se lance dans le droit des affaires en tant que directeur de l'agence jurassienne de la Fédération des entreprises romandes.

Il occupe également le poste de vice-président du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat et diverses activités d'administrateur (banque régionale et Thermoréseau à Porrentruy). En dehors de son activité professionnelle, Charles Juillard participe très activement à la vie politique : président des JDC, puis du PDC Jura, c'est en 1998 qu'il est élu député au Parlement jurassien. Parlement qu'il présidera en 2006 avant de le quitter pour une fonction gouvernementale. Il choisit le Département des Finances, de la Justice et de la Police qui est taillé à sa mesure et qui correspond sans doute le mieux à ses goûts. Nous saurons demain si ses goûts ont évolué... ou pas ! (*Rires.*)

Ses engagements gouvernementaux l'ont conduit à endosser un grand nombre de mandats aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, dont la présidence des conseils d'administration de l'ECA Jura, de la SI Campus HE-Jura SA, de l'Autorité de surveillance LPP et de fondation de Suisse occidentale ainsi que celle de la Conférence latine des chefs de départements de Justice et Police. Il participe également, en tant que membre, à plusieurs autres conférences gouvernementales ou de départements cantonaux. Parallèlement, il continue aussi à s'investir pour nos sociétés régionales, comme par exemple en présidant l'organisation du 100^e anniversaire du FC Porrentruy ou en supervisant l'arrivée du Tour de France à Porrentruy.

Son excellente maîtrise des dossiers, sa rigueur et son professionnalisme font de lui un interlocuteur fort apprécié. Travailleur infatigable, très organisé, il répond sans délai à toutes les sollicitations. Il ne tergiverse pas dans ses prises de décisions qu'il assume tout en faisant face avec brio à l'adversité. Les dossiers difficiles qu'il a eus à traiter ont favorisé chez lui sérénité et sang-froid.

Ces nombreux engagements qu'il a assumés ou qu'il assume encore aujourd'hui, son expérience au sein de l'Exécutif cantonal et la confiance que les électeurs lui ont à nouveau accordée cet automne en le réalisant avec le meilleur score au Gouvernement jurassien, nous confortent dans sa capacité à pouvoir présider ce Gouvernement en 2016 et à jouer le rôle d'ambassadeur de la République et Canton du Jura durant cette même année, comme il a su le faire en 2010 et 2014 déjà.

Et comme, en plus, c'est aujourd'hui son anniversaire, son élection représentera certainement un cadeau supplémentaire qu'il appréciera !

Chers collègues, j'arrive au terme des présentations et je vous recommande vivement ces trois candidatures.

Je saisis également l'occasion qui m'est donnée pour vous informer que le groupe PDC soutiendra toutes les candidatures officielles présentées par les autres groupes. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Mme Murielle Macchi-Berdar (PS), présidente de groupe : J'ai la tâche de vous présenter la candidature de Nicolas Maître au poste de scrutateur. Il est âgé de 54 ans et habite à Epauvillers. Il est employé à La Poste et assure en parallèle le mandat de conseiller communal à Clos du Doubs depuis 2009, avec en filigrane l'intérêt constant de développer et de rendre attractif cette belle région qu'est le Clos du Doubs. Père de 3 enfants et grand-père de 4 petits-enfants, il trouve

encore le temps de s'engager au sein de plusieurs associations et sociétés locales.

Les compétences demandées par la fonction de scrutateur ne lui font pas peur car il pratique assidument la course à pied et n'égare jamais un papier ou un courrier. Aussi, nous vous invitons donc à soutenir la candidature de Nicolas Maître au poste de scrutateur.

En tant que présidente du groupe socialiste, il m'échoit l'honneur de présenter, à la vice-présidence du Gouvernement, Mme Nathalie Barthoulot, nouvellement élue ministre lors des dernières élections.

Elle est née à Delémont, le 31 août 1968. Elle a grandi à la capitale où elle a effectué toute sa scolarité obligatoire. Elle a ensuite fréquenté le Lycée cantonal de Porrentruy, puis est partie sur Neuchâtel où elle a obtenu une licence en sciences économiques en 1991. Elle a ensuite débuté son activité professionnelle dans une fiduciaire en Ajoie, puis son parcours la mène à Moutier où elle est assistante du directeur financier d'une grande entreprise de la place.

Mariée à Claude, maman de trois enfants dont deux sont déjà adultes, Nathalie Barthoulot habite à Courtételle depuis 1989. Avec l'arrivée de ses enfants, elle a quelque peu mis sa carrière professionnelle entre parenthèses mais garde toujours un pied dans diverses activités. Elle a dispensé des cours du soir, elle a assuré le secrétariat du groupe parlementaire socialiste et a participé à de nombreuses activités, au sein de la section locale du parti socialiste et au sein de la commune de Courtételle.

En 1998, Nathalie Barthoulot se présente aux élections cantonales et est élue députée au Parlement. Elle est ensuite réélue en 2002 et en 2006. Durant cette période, elle fait partie de la commission de gestion et des finances. En 2007, elle accède à la présidence du Parlement. En 2001, elle reprend un poste d'enseignante en économie au sein de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont et de Porrentruy. Elle est ensuite nommée directrice générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation en 2009 et doit donc abandonner son engagement politique.

Nathalie Barthoulot l'a dit durant sa campagne, elle aime profondément le Jura et mettra ses compétences et ses idées pour assurer à notre Canton un développement durable, empreint de solidarité et d'égalité pour chacune et chacun. Aujourd'hui, elle est très fière de son élection au Gouvernement jurassien mais elle mesure aussi toute l'ampleur de la tâche qui l'attend. Dans sa manière de concevoir la politique, elle privilégie volontiers le dialogue et la concertation.

En lui accordant votre soutien, vous permettrez à l'Exécutif de notre Canton d'avoir une vice-présidente engagée et qui aura à cœur de servir son canton, de le promouvoir, de le représenter et de le défendre avec générosité, conviction et enthousiasme.

Je profite de cette tribune pour également souligner que l'ensemble du groupe socialiste soutiendra les candidats aux prochaines élections. Merci.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Il me tient à cœur, au nom du groupe et en mon nom personnel, de féliciter chaleureusement Anne Roy pour son accession à la présidence de notre Parlement. Je lui souhaite une année pleine d'enrichissements et de satisfactions.

Le groupe PLR n'ayant pas de grande revendication pour les élections soumises de ce premier bloc, je dois tout de même vous faire part, au point 10.4, de notre candidat au poste de scrutateur suppléant.

Pour remplacer notre député-géomètre Gérard Brunner, je vous propose David Balmer. Député depuis cinq ans et aguerri à ce Parlement, il saura avoir l'œil vif pour les nombreux votes qu'il devra assumer. (*Rires.*)

Je profite de cette tribune également pour vous informer que le groupe libéral-radical soutiendra toutes les candidatures qui sont proposées ce jour et vous remercie pour votre attention.

M. Damien Lachat (UDC), président de groupe : Je tiens en premier lieu aussi, au nom du groupe UDC, à féliciter notre nouvelle présidente et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa fonction de première citoyenne de notre Canton.

Même si, depuis l'introduction du vote électronique, le poste de scrutateur n'a plus le même cahier des charges qu'à une époque, nous avons le plaisir de vous proposer la première femme députée UDC, et qui plus est franc-montagnarde, au poste de scrutatrice suppléante.

Brigitte Favre, car c'est évidemment d'elle qu'il s'agit, même si elle fait son entrée pour la première fois dans ce Parlement, possède déjà bien plus d'expérience dans cette fonction que la plupart d'entre nous puisqu'elle a déjà officié dans cette fonction hier lors de notre première séance à Saint-Marcel.

Je vous invite donc à lui renouveler votre confiance en la nommant à ce poste et vous en remercie d'avance. Je vous informe également que le groupe UDC apportera son soutien à l'ensemble des candidates et candidats proposés lors de cette séance.

La présidente : Nous arrivons donc au bout des présentations des groupes. Toutes les candidatures officielles ont été ainsi présentées. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Cela ne semble pas être le cas. Avant de passer au vote, je demanderai à Mme Queloz de rester à sa place. Etant concernée par ce point, elle ne fonctionnera pas en sa qualité de scrutatrice. Et je demande aux cinq scrutateurs de venir vers la tribune pour la distribution des bulletins.

(Distribution et récolte des bulletins.)

La présidente : Je suspends la séance le temps que le travail soit accompli. Je sonnerai lorsque le temps sera venu de vous donner les résultats. Merci.

(La séance est suspendue durant quelques minutes afin de permettre le dépouillement des bulletins de vote.)

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

La présidente : Mesdames et Messieurs, je vais vous donner le résultat des élections.

10.1 Première vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 6 |
| Bulletins valables : | 54 |
| Majorité absolue : | 28 |

Frédéric Lovis (PCSI) est élu par 54 voix. (*Applaudissements.*)

10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 12 |
| Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 46 |
| Majorité absolue : | 27 |

Pauline Queloz (PDC) est élue par 42 voix; 4 voix éparses. (*Applaudissements.*)

10.3 Deux scrutateurs du Parlement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletin blanc : | 1 |
| Bulletin nul : | 1 |
| Bulletins valables : | 58 |
| Majorité absolue : | 30 |

Sont élus : Bernard Varin (PDC) par 54 voix et Nicolas Maître (PS) par 54 voix; 1 voix éparse. (*Applaudissements.*)

10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 2 |
| Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 56 |
| Majorité absolue : | 29 |

Sont élus : David Balmer (PLR), par 55 voix, et Brigitte Favre (UDC) par 51 voix; 1 voix éparse. (*Applaudissements.*)

10.5 Présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 3 |
| Bulletins nuls : | 4 |
| Bulletins valables : | 53 |
| Majorité absolue : | 27 |

Charles Juillard (PDC) est élu par 53 voix. (*Applaudissements.*)

10.6 Vice-présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 1 |
| Bulletins nuls : | 1 |
| Bulletins valables : | 58 |
| Majorité absolue : | 30 |

Nathalie Barthoulot (PS) est élue par 57 voix; 1 voix épar-
se. (*Applaudissements.*)

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite encore une fois les personnes qui ont été élues. Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et je passe sans attendre la parole à Monsieur le ministre Charles Juillard, président du Gouvernement. J'invite également le vice-président du Parlement à me rejoindre sur la tribune.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les invités, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, vous m'avez élu ce jour pour la troisième fois à la présidence du Gouvernement de la République et Canton du Jura. C'est évidemment un grand honneur et une forte émotion non feinte que je ressens en ce moment.

Je tiens à vous en remercier très sincèrement et à vous dire toute ma gratitude. Je m'efforcerai de donner le meilleur de moi-même pour honorer la confiance que vous venez de me témoigner.

J'en profite pour vous saluer tout spécialement, vous les députés réélus, et souhaiter la plus cordiales des bienvenues aux nouveaux ainsi qu'aux revenants. J'espère que vous trouverez pleine satisfaction dans l'exercice de votre mandat.

Je voudrais également féliciter la nouvelle présidente du Parlement, Anne, ainsi que le vice-président et ma vice-présidente pour leur brillante élection de ce jour.

Même si j'ai déjà eu l'occasion d'exercer deux fois la fonction, cette nouvelle présidence revêt un caractère particulier. En effet, après neuf ans de Gouvernement et, comme l'annonçait faussement ce matin RFJ non pas à 52 ans mais, pardon, 53 ans...Coïncidence, il y a d'habiles tacticiens dans ce Parlement puisque j'ai fait 53 voix. Rendez-vous compte, le jour de mon 53^e anniversaire ! (*Rires et applaudissements.*) Je disais donc qu'à 53 ans, me voilà propulsé doyen de fonction mais aussi et surtout doyen d'âge du Gouvernement de la République et Canton du Jura. Un vrai gamin, me direz-vous, à regarder le visage de certains députés revenant dans cette salle... (*Rires.*) (*Une voix dans la salle : «Alors, ça, c'est délicat !»*) C'est pour moi un vrai défi et je me sens prêt à le relever car j'aime les défis.

A vous, chère et chers collègues, je souhaite également la bienvenue et plein succès. Je suis persuadé que nous allons former une bonne équipe.

Je pourrais vous rappeler tous les projets ou toutes les idées émises lors de la campagne qui s'est achevée mais je vous les réserve pour le prochain programme de législation.

Je pourrais tenter de vous dresser un tableau de la situation économique, institutionnelle ou financière de notre Canton. Une forme de discours sur «l'état de l'Union» en quelque sorte. Ce serait sans doute une œuvre en demi-teinte : d'un

côté des nuages qui s'amoncellent sur le front de l'économie ou de l'environnement et de l'autre des lueurs d'espoir sur le plan institutionnel notamment avec les futures votations à Moutier et dans quelques communes alentours. Puis, en levant le regard et en le portant à quelques encablures de notre région, nos voisins qui peinent à se remettre à flots et qui doivent faire face à des scènes de terreur et de guerre. Plus loin encore, la misère et la peur de millions de personnes qui fuient leurs pays, leurs contrées, leurs maisons. Des images apocalyptiques qu'on ne pensait plus revoir de sitôt ni surtout si près de chez nous. Alors, Mesdames et Messieurs, à côté de cela, nos soucis, nos problèmes, nos querelles paraissent bien peu de chose face à ces événements planétaires dont les effets se présentent à nos portes, chez nous et pas à des milliers de kilomètres.

Et c'est ici que nos valeurs républicaines aux origines ju-
déo-chrétiennes doivent nous guider et inspirer les choix que nous sommes appelés à faire chaque jour, dans notre activité professionnelle, politique ou domestique. Parmi ces valeurs, je citerai la solidarité et le partage, la subsidiarité, la tolérance, l'ouverture et le travail.

La solidarité et le partage sont nécessaires pour assurer à chacune et chacun des conditions d'existence empreintes de dignité sans toutefois tomber dans l'angélisme. Si chacune et chacun ont le droit de vivre dignement, chacune et chacun ont aussi le devoir de tout mettre en œuvre pour tenter de s'en sortir seuls, avec parfois, quand c'est nécessaire, un coup de main ponctuel. Ainsi, la subsidiarité prend tout son sens : ce que l'individu ou la famille peut faire, pourquoi le confier à la société ou à l'Etat ? Ce que la commune peut faire, pourquoi le confier au Canton ? Ce que le Canton peut faire, pourquoi le confier à la Confédération ? Ce que l'esprit d'entreprise et le secteur privé peuvent faire, pourquoi le confier au secteur public ?

Nous devons être solidaires avec nos proches, avec nos voisins, avec celles et ceux qui nous tendent la main parce qu'ils traversent une mauvaise passe ou sont victimes de l'ignominie de tyrans sanguinaires que seule la force peut arrêter. Nous devons être solidaires avec la communauté internationale dans la résolution d'une crise migratoire dont l'ampleur ressemble largement à du déjà vu. Nous savons le faire grâce à notre esprit d'ouverture et de tolérance. C'est grâce à son ouverture que notre pays s'est forgé une solide réputation de travail et d'innovation, qu'il a su s'imposer dans bien des domaines économiques et culturels ou diplomatiques, qu'il a trouvé la force et les moyens de créer un système de formation, de santé ou social, inégalé ou presque; c'est par l'ouverture qu'il s'est enrichi et non pas en construisant des murs. Alors, par les temps troublés que nous traversons, soyons solidaires et tolérants avec ceux qui en ont besoin et qui respectent à leur tour nos valeurs. Les autres, ceux qui ne souhaitent pas s'intégrer et qui rejettent nos us et coutumes, qui voudraient utiliser notre pays ou notre Canton comme base arrière d'actions commandos, chez nous ou ailleurs, à ceux-là je dis : qu'ils passent leur chemin ou qu'ils retournent chez eux !!

C'est aussi avec respect et tolérance que nous sommes prêts à débattre et conduire aux destinées de notre Canton. Le Peuple nous a élus, il nous a fait confiance. A nous de mettre en œuvre le serment que nous avons fait hier soir dans ce lieu symbolique de l'église Saint-Marcel : «Je promets de défendre les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Mesdames et Messieurs, c'est notre

mission. A aucun moment et pour aucune raison nous n'avons le droit de nous en détourner.

Avant de conclure, j'aimerais adresser des remerciements. A ma famille évidemment pour commencer pour son soutien et sa patience, en particulier à mon épouse qui supporte mes nombreuses absences. Je ne sais pas si c'est pour ça qu'elle m'a offert un appareil photo ce matin... si c'est pour qu'elle ait quand même de temps en temps mon visage en face d'elle à la maison ! (*Rires.*) A mes amis et à mon entourage proche qui sait me conseiller ou m'encourager. A mon parti, le PDC, qui m'a renouvelé sa confiance. Aux autorités politiques communales et cantonales, aux Jurassiennes et Jurassiens, avec qui nous ferons avancer le Jura pour le rendre plus fort ensemble. Enfin, remercier également les collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique sans qui notre action resterait sans suite.

A la veille des Fêtes de fin d'année, soyez toutes et tous assurés de mes meilleurs vœux pour vous, pour vos proches et pour vos familles. Vive la République et vive le Jura ! (*Applaudissements.*)

La présidente : Merci, Monsieur le Ministre, pour votre message et encore tous nos vœux dans l'exercice de cette haute fonction.

Nous continuons notre ordre du jour avec le deuxième bloc.

11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes

12. Election des remplaçants des membres des commissions parlementaires permanentes

La présidente : Le deuxième bloc est composé des points 11 et 12 de notre ordre du jour, qui concernent plus particulièrement l'élection des membres et des remplaçants des commissions parlementaires permanentes.

Nous sommes en possession des listes et je vais vous en faire la lecture :

Commission de gestion et des finances

Membres : Jacques-André Aubry (PDC), Danièle Chariatte (PDC), Claude Mertenat (PDC), Noël Saucy (PDC), Jean Bourquard (PS), Raphaël Ciochi (PS), André Henzelin (PLR), Pierre Parietti (PLR), Thomas Stettler (UDC), Géraldine Beuchat (PCSI) et Rémy Meury (CS-POP).

Remplaçants : Josiane Sudan (PDC), Mélanie Brülhart (PS), Michel Tobler (PLR), Brigitte Favre (UDC), Damien Chappuis (PCSI) et Hanno Schmid (VERTS).

Commission de l'environnement et de l'équipement

Membres : Florence Boesch (PDC), Stéphane Theurillat (PDC), Claude Schlüchter (PS), Stéphane Brosy (PLR), Jean-Pierre (UDC), Gabriel Friche (PCSI) et Christophe Terrier (VERTS).

Remplaçants : Amélie Brahier (PDC), Nicolas Girard (PS), David Balmer (PLR), John-Robert Hanser (UDC), Vincent Hennin (PCSI) et Magali Rohner (VERTS)

Commission de la justice

Membres : Françoise Chaignat (PDC), Yves Gigon (PDC), Fabrice Macquat (PS), Alain Schweingruber (PLR), Didier

Spies (UDC), Blaise Schüll (PCSI) et Erica Hennequin (VERTS).

Remplaçants : Jean-Pierre Gindrat (PDC), Katia Lehmann (PS), Thierry Simon (PLR), Lionel Montavon (UDC), Philippe Eggertswyler (PCSI) et Hansjörg Ernst (VERTS).

Commission des affaires extérieures et de la formation

Membres : Vincent Eschmann (PDC), Raoul Jaeggi (PDC), Jean-Yves Gentil (PS), Ernest Gerber (PLR), Philippe Rottet (UDC), Thomas Schaffter (PCSI) et Emmanuelle Schaffter (VERTS).

Remplaçants : Anaïs Girardin (PDC), Vincent Joliat (PS), Marcel Cuenin (PLR), Brigitte Favre (UDC), Monika Kornmayer (PCSI) et Rémy Meury (CS-POP).

Commission de l'économie

Membres : Eric Dobler (PDC), Dominique Thiévent (PDC), Loïc Dobler (PS), Edgar Sauser (PLR), Claude Gerber (UDC), Jean-Daniel Tschan (PCSI) et Ivan Godat (VERTS).

Remplaçants : Jean-François Pape (PDC), Nicolas Maître (PS), Yann Rufer (PLR), Francis Scheidegger (UDC), Frédéric Lovis (PCSI) et Pierluigi Fedele (CS-POP).

Commission de la santé et des affaires sociales

Membres : Michel Choffat (PDC), Pauline Queloz (PDC), Josiane Daepf (PS), Gabriel Voirol (PLR), Romain Schaefer (UDC), Suzanne Maitre (PCSI) et Pierluigi Fedele (CS-POP).

Remplaçants : Anne-Lise Chapatte (PDC), Rosalie Beuret Siess (PS), Serge Caillet (PLR), Jean Lusa (UDC), Quentin Haas (PCSI) et Esther Gelso (CS-POP).

La présidente : La liste des candidats ayant été lue, je vous demande s'il y a d'autres candidatures. Cela ne semble pas être le cas.

Donc, selon l'article 66, alinéa 9, de notre règlement qui dit que «lorsque le nombre de candidats présentés en vue de la constitution d'une commission est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection est tacite», je déclare donc toutes les candidates et tous les candidats, dont je viens de vous faire la lecture, élus. Sincères félicitations à toutes et tous. (*Applaudissements.*)

13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes

La présidente : Je passe directement la parole aux différents chefs de groupe pour les présentations.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Le groupe PLR vous propose d'élire André Henzelin à la présidence de la commission de gestion et des finances.

André Henzelin est un homme aguerri à cette fonction depuis cinq ans et surtout une personne de dossiers où chaque document est étudié avec sérieux et compétence. Les membres qui ont siégé à la CGF durant les 78 séances qu'il a présidées ont aussi pu constater qu'il privilégie le dialogue et la recherche du consensus. Son expérience, sa disponibilité et son doigté sont des arguments pour qu'André Henzelin se succède à lui-même. Je vous demande de lui accorder toute votre confiance et vous en remercie par avance.

Mme Murielle Macchi-Berdat (PS), présidente de groupe : Le groupe socialiste vous présente Claude Schlüchter à la présidence de la commission de l'environnement et de l'équipement.

Claude Schlüchter est âgé de 58 ans, habite Delémont et est père de 2 enfants adultes. Côté travail, vous l'avez certainement déjà aperçu, avec son gilet orange, arpenter les rues de Delémont étant donné qu'il est responsable de la section des permis de construire et gère les conciergeries pour la ville de Delémont.

Côté politique, on ne le présente plus... Il est élu député au Parlement en 1989, président du Parlement en 1994, puis président de la commission de l'environnement et de l'équipement de 1998 à 2002. Il fait une petite pause de huit ans mais vous lui manquez trop; alors, il revient comme député en 2011 et préside à nouveau la commission de l'environnement et de l'équipement lors de la dernière législature et, ce, avec sérieux et compétences.

Son long parcours politique nous amène à penser que Claude est une personne résistante et endurante (quoiqu'on a appris il y a peu qu'il songeait au VTT électrique...) (*Rires.*) mais ce dont nous sommes sûrs aujourd'hui, c'est qu'il possède toutes les compétences requises pour cette fonction. Merci de lui accorder votre soutien.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : A la présidence de la commission de la justice, nous vous proposons Yves Gigon de Courgenay. Juriste de formation, il travaille aux services sociaux régionaux d'Ajoie et du Clos du Doubs. Député depuis 2011, il a rejoint la commission de la justice la même année, commission qu'il a présidée dès son arrivée en son sein.

Pour la seconde présidence, à laquelle le groupe PDC a droit, nous vous proposons, pour la commission de l'économie, Eric Dobler. Eric Dobler est titulaire d'une maturité scientifique qu'il a complétée par l'école de police judiciaire à Genève. Il a ensuite été inspecteur de la police judiciaire dans le canton du Jura et est actuellement expert en assurances. Il est entré au Parlement en 2006 en qualité de suppléant et est député depuis 2008. Il a été remplaçant de la commission de l'économie durant quelques mois en 2006 avant de rejoindre, la même année, la commission de gestion et des finances.

Tous les deux connaissent parfaitement les rouages de notre Parlement et de ses commissions et possèdent toutes les qualités requises pour accéder à la fonction de président de commission. Aussi, je vous demande de soutenir leurs candidatures, comme nous le ferons pour les quatre autres candidats.

M. Damien Lachat (UDC), président de groupe : Après avoir fait une pesée d'intérêts et en tant que désormais quatrième force politique de ce Canton, tout en voulant respecter la concordance et les coutumes de cette assemblée, le groupe UDC a décidé de porter son choix de présidence de commission sur celle de la formation et des affaires extérieures.

Dans la législature qui s'annonce, les coopérations inter-cantoniales seront toujours plus importantes avec un fédéralisme qui est de plus en plus coopératif. Au niveau de la formation également, de nombreux chantiers sont en cours ou sont à prendre en mains et l'UDC souhaite jouer un rôle actif dans ces domaines.

C'est pourquoi nous vous proposons Philippe Rottet comme candidat à la présidence de cette commission. Philippe est bien connu des plus anciens parlementaires car il a déjà arpenté les couloirs de notre Législatif de nombreuses années mais aussi des plus jeunes députés qui l'ont sûrement croisé lors de leur cursus scolaire. Son expérience d'enseignant saura sûrement être mise en valeur lors des futures discussions. Philippe aura à cœur de présider cette commission avec le même entrain et professionnalisme que lors de notre séance d'hier et nous vous demandons donc de lui accorder votre confiance. Merci d'avance.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Suzanne Maitre est une femme d'expérience. Son bagage politique est bien fourni. De l'avis du groupe parlementaire PCSI, c'est la personne toute indiquée pour présider la commission de la santé.

Suzanne est née en 1956 à Vicques où elle réside actuellement. Elle est mariée à André avec qui elle a eu quatre enfants. Tous deux ont la chance d'être les grands-parents de trois petits enfants.

Elle a une formation d'infirmière en psychiatrie et travaille actuellement comme secrétaire médical à la Villa blanche à Porrentruy. Le milieu de la santé ne lui est donc pas étranger.

Très sensible aux affaires sociales et familiales, elle préside le conseil de gestion des services sociaux régionaux, poste qu'elle laissera prochainement.

De 2004 à 2010, elle a déjà siégé au Parlement jurassien. Durant cette période, elle était membre de la CGF. Elle est donc coutumière de cette institution.

La vie de Suzanne est bien remplie. Ses engagements sociaux et politiques ont été nombreux. Je ne vais d'ailleurs en citer que quelques-uns. Tout d'abord, elle fait partie des trop rares femmes à avoir été élues à la mairie de sa commune. Mandat qu'elle a rempli de 2005 à 2012. Toujours acquise à la cause jurassienne, elle siège au sein de l'Assemblée interjurassienne. Elle est actuellement présidente de la section du Jura de la FRC.

Je m'arrêterai là car je pense vous avoir convaincus que Suzanne saura parfaitement présider la commission de la santé. Nous espérons pouvoir compter sur votre fort soutien et vous en remercions par avance.

La présidente : D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble manifestement pas être le cas. J'appelle donc les scrutateurs pour la distribution des bulletins de vote.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Il semble que tout le monde ait voté. Merci aux scrutateurs pour leur travail. La séance est suspendue.

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

La présidente : Je vais maintenant vous donner les résultats des élections des présidents des commissions parlementaires permanentes.

13.1 Commission de gestion et des financesRésultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins valables : | 60 |
| Majorité absolue : | 31 |

André Henzelin (PLR) est élu par 54 voix; 6 voix éparses.
(*Applaudissements.*)

13.2 Commission de l'environnement et de l'équipementRésultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 3 |
| Bulletins nuls : | 4 |
| Bulletins valables : | 53 |
| Majorité absolue : | 27 |

Claude Schlüchter (PS) est élu par 51 voix; 2 voix éparses.
(*Applaudissements.*)

13.3 Commission de la justiceRésultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 4 |
| Bulletins nuls : | 3 |
| Bulletins valables : | 53 |
| Majorité absolue : | 27 |

Yves Gigon (PDC) est élu par 50 voix; 3 voix éparses.
(*Applaudissements.*)

13.4 Commission des affaires extérieures et de la formationRésultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 8 |
| Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 50 |
| Majorité absolue : | 26 |

Philippe Rottet (UDC) est élu par 47 voix; 3 voix éparses.
(*Applaudissements.*)

13.5 Commission de l'économieRésultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 3 |
| Bulletins nuls : | 3 |
| Bulletins valables : | 54 |
| Majorité absolue : | 28 |

Eric Dobler (PDC) est élu par 52 voix; 2 voix éparses. (*Applaudissements.*)

13.6 Commission de la santé et des affaires socialesRésultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 8 |
| Bulletin nul : | 1 |
| Bulletins valables : | 51 |
| Majorité absolue : | 26 |

Suzanne Maitre (PCSI) est élue par 50 voix; 1 voix éparses.
(*Applaudissements.*)

La présidente : Je félicite chaleureusement les nouveaux présidents et présidente de commission et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

14. Election des autorités judiciaires**14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal****14.2 Dix juges suppléants au Tribunal cantonal**

La présidente : Pour la présentation des candidatures, je passe la parole aux présidents des groupes et, sans autre, je passe la parole à Madame Anne Froidevaux.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : Le groupe PDC vous propose les candidatures, aux postes de juge permanent au Tribunal cantonal, de nos deux titulaires.

Monsieur Philippe Guélat tout d'abord, homme qualifié de force tranquille, qui assume cette fonction depuis 2009 après avoir fonctionné comme juge permanent au Tribunal de première instance.

Monsieur Gérald Schaller, ancien ministre, homme pondéré et intègre, qui a été élu juge permanent du Tribunal cantonal en 2011.

Tous deux assument leur fonction à satisfaction.

Nous vous proposons également de reconduire, dans leur fonction de juge suppléant au Tribunal cantonal, nos titulaires actuels que sont Charles Freléchoux, Yannick Jubin et Pierre Lachat. Merci.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter les candidatures des deux titulaires actuels et vous demande de les réélire en tant que juges permanents au Tribunal cantonal.

Le premier, M. Daniel Logos, est titulaire d'un brevet d'avocat jurassien. Après avoir notamment été juge au Tribunal du district de Porrentruy de 1988 à 2000, puis au Tribunal de première instance jusqu'en août 2001, il est juge cantonal depuis septembre 2001. Il est également président de la commission des examens d'avocats.

La deuxième candidature est celle de Mme Sylviane Liniger Odiet, également titulaire du brevet d'avocat jurassien. Mme Liniger Odiet est juge cantonale depuis janvier 2009 et présidente du Tribunal cantonal en 2015. Elle est également membre de la commission des examens d'avocat et de notaire. Auparavant, elle a travaillé comme préposée à l'Office des poursuites et des faillites du district de Porrentruy durant huit ans, puis comme greffière au Tribunal cantonal dès 1998 et juge suppléante au Tribunal cantonal dès 2001.

Comme juges suppléants, nous vous proposons Mme Corinne Suter, juge de première instance, et M^e Jean-François Kohler, notaire à Courgenay, tous deux anciens juges non permanents titulaires au Tribunal cantonal.

Je vous demande de leur accorder toute votre confiance et votre appui. Je vous remercie.

Mme Murielle Macchi-Berdat (PS), présidente de groupe : Nous vous présentons, pour l'élection au Tribunal cantonal, Jean Moritz.

Jean Moritz est entré au service de la justice jurassienne en 1992, d'abord en qualité de greffier du Tribunal de district de Porrentruy, puis, dès 1994, comme premier greffier du Tribunal cantonal. Il quittera cette fonction à fin 2011, après avoir été élu juge permanent au Tribunal cantonal à 50 %, poste qu'il occupe aujourd'hui à 100 %.

M. Moritz a également assumé la charge de président de la commission cantonale de la protection des données depuis 1991 et, ce, pendant plus de 20 ans.

Notons enfin qu'il est actuellement vice-président de la commission des examens d'avocat. C'est donc la candidature d'une personne expérimentée, dont l'intégrité et les compétences judiciaires sont reconnues et appréciées, que nous présentons à la réélection du Tribunal cantonal.

J'ajoute, au niveau des suppléants, que nous vous demandons de soutenir également Carmen Bossart Steulet, Jean Crevoisier et Frédérique Comte, juges suppléants depuis plusieurs années à cette instance et qui officient avec rigueur et compétence. Merci.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : J'ai oublié d'évoquer notre juge suppléant au Tribunal cantonal, M. Pascal Chappuis, qui remplit également cette fonction à notre entière satisfaction. Et je vous propose de le réélire dans cette fonction.

La présidente : Il y a encore une candidature qui ne vous a pas été présentée officiellement par un parti politique. Il s'agit d'une candidature libre, Mme Gladys Winkler Docourt, qui est déjà titulaire dans le poste de juge suppléante.

Nous allons maintenant passer à la distribution des bulletins de vote. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir faire leur travail.

Je me permets de vous préciser que vous devez nommer spécifiquement chaque personne. Donc, cinq noms sont possibles sur le point 14.1 et dix noms sur le point 14.2, selon les listes que vous avez à disposition.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Tout le monde a voté ? Cela semble être le cas. Donc, merci aux scrutateurs de faire leur travail. Et je vous informe que nous avons maintenant notre pause de la matinée, la pause officielle donc et pas une interruption de séance. J'ai le plaisir de vous annoncer que Charles Juillard et moi-même vous offrons les cafés. Et vous avez vu que vous aviez des pistaches, mandarines et chocolats à votre disposition, que nous vous offrons également. Alors, belle pause à vous tous ! *(Applaudissements.)*

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

La présidente : Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons reprendre. Je vais vous donner les résultats des élections.

14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 2 |
| Bulletins valables : | 58 |
| Majorité absolue : | 30 |

Sont élus :

| | |
|----------------------------------|---------|
| – Philippe Guélat (PDC) : | 54 voix |
| – Daniel Logos (PLR) : | 54 voix |
| – Sylviane Liniger Odiet (PLR) : | 51 voix |
| – Gérald Schaller (PDC) : | 51 voix |
| – Jean Moritz (PS) : | 47 voix |

(Applaudissements.)

14.2 Dix juges suppléants au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins valables : | 60 |
| Majorité absolue : | 31 |

Sont élus :

| | |
|---------------------------------|---------|
| – Pascal Chappuis (PDC) : | 50 voix |
| – Jean Crevoisier (PS) : | 49 voix |
| – Jean-François Kohler (PLR) : | 49 voix |
| – Carmen Bossart Steulet (PS) : | 48 voix |
| – Frédérique Comte (PS) : | 48 voix |
| – Yannick Jubin (PDC) : | 48 voix |
| – Pierre Lachat (PDC) : | 46 voix |
| – Charles Freléchoux (PDC) : | 45 voix |
| – Gladys Winkler Docourt : | 42 voix |
| – Corinne Suter (PLR) : | 40 voix |

(Applaudissements.)

La présidente : Au nom du Parlement, je félicite chaleureusement les magistrats et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Nous pouvons passer ainsi au cinquième bloc de notre ordre, qui concerne les points 14.3 à 14.7.

14. Election des autorités judiciaires *(suite)*

14.3 Sept juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 5,5 postes

14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance

14.5 Six procureurs

14.6 Président du Tribunal des mineurs (0,5 poste)

14.7 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs

Mme Murielle Macchi-Berdat (PS), présidente de groupe : Pour le Tribunal de première instance, nous vous proposons en réélection Mme Carmen Bossart Steulet. Elle est titulaire du brevet d'avocat depuis 1983 et a exercé dans une étude d'avocats à Bâle, puis comme avocate indépendante à Delémont pendant six ans. Elle a également occupé la fonction de juge administrative au Tribunal de district à Delémont jusqu'en 2001. A ce jour, elle est juge suppléante au Tribunal cantonal et officie également comme présidente et médiatrice

au groupe de confiance de l'administration jurassienne et institutions affiliées depuis 2000. Elle est donc candidate à sa propre réélection au poste de juge au Tribunal de première instance, poste occupé depuis 2002.

Nous vous proposons également Madeleine Poli Fueg. Elle est titulaire du brevet d'avocat depuis 1998 et a exercé comme présidente en remplacement du Tribunal des Mineurs pendant sept ans, puis comme procureur des mineurs pendant deux ans (de 2008 à 2010). Elle officie toujours comme greffière au Tribunal de première instance mais elle exerce son activité principale comme juge au Tribunal de première instance depuis 2011. Elle est donc candidate à sa propre réélection au poste de juge à 50 % au TPI.

Nous vous proposons également Jean Crevoisier. Il est titulaire du brevet d'avocat depuis 1990 et a exercé la fonction de juge d'instruction cantonal pendant onze ans (de 1999 à fin 2010), puis comme procureur pendant plus de quatre ans (de 2010 à 2014) et a officié comme procureur général en 2011. A ce jour, il est candidat à sa réélection à un poste à 100 % comme juge au Tribunal de première instance, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} mai 2014.

Toujours au Tribunal de première instance, nous vous proposons comme suppléante Maude Rennwald. Elle est candidate au poste de juge suppléante, poste qu'elle occupe depuis le 1^{er} janvier 2011.

Au niveau du Ministère public, nous vous proposons Frédérique Comte. Procureure depuis début 2011, elle a occupé la fonction de procureure générale cette année. Après ses études de droit à l'Université de Neuchâtel, elle obtenu le brevet d'avocat jurassien en 2001. Elle a ensuite, dès 2002, été greffière au Tribunal de première instance et puis greffière au Tribunal cantonal. En 2011, elle fait une formation postgrade et obtient un CAS en magistrature pénale auprès de l'école romande de la magistrature pénale. Elle officie également comme juge suppléante au Tribunal cantonal. A côté de cela, elle donne régulièrement des cours à l'école romande de la magistrature pénale en administration judiciaire, à Neuchâtel, ainsi que dans le Jura pour les avocats stagiaires. Nous sollicitons votre soutien à Frédérique Comte pour sa réélection en tant que procureure au sein du Ministère public.

Puis, nous vous proposons, au niveau de la présidence du Tribunal des mineurs, Maude Rennwald. Le groupe socialiste vous propose sa candidature au poste de juge des mineurs car son parcours professionnel montre une cohérence et des compétences pour briguer ce poste. Maude Rennwald a 34 ans et vit en couple avec Denis Erard à Delémont. Elle a obtenu sa licence en droit de l'Université de Genève en 2003 et effectué son stage d'avocate au Tribunal de première instance et au Tribunal cantonal à Porrentruy, ainsi que dans l'étude d'avocats de M^{es} Steullet et Beuret à Delémont. Maude Rennwald est titulaire du brevet d'avocate depuis neuf ans et travaille actuellement à 50 % au Tribunal à Bienne comme greffière; elle est donc au bénéfice d'une très large et très vaste expérience dans la préparation des audiences, des délibérations, des jugements et des recours. Elle est expérimentée autant dans le volet civil que dans le volet pénal étant donné qu'elle traite des affaires allant de la simple amende de parcage au meurtre, en passant par des vols, des lésions corporelles ou des affaires de stupéfiants. Ses compétences reconnues au sein du Tribunal à Bienne vont même la conduire à effectuer un remplacement en tant que juge durant l'année 2010. Sa connaissance du fonctionnement de la magistrature jurassienne est un atout considérable étant donné

qu'elle officie déjà comme juge suppléante depuis quatre années au côté de ses collègues du Tribunal de première instance à Porrentruy. Maude Rennwald y siège dans les affaires pénales à trois juges, c'est-à-dire dans des affaires comportant une certaine gravité.

Le juge au Tribunal des mineurs assume de lourdes responsabilités et, aujourd'hui, nous devons élire une personne qui, demain, jugera les écarts de nos enfants. Il est pour nous très important, voire crucial, d'accorder notre confiance à une candidate expérimentée car la place du juge des mineurs dans le système judiciaire actuel en fait un magistrat relativement isolé. En effet, si le champ pénal lui permet d'être assisté d'assesseurs issus de la société civile, celui de l'assistance éducative ne prévoit aucune collégialité alors même qu'il implique la prise de décisions graves et attentatoires aux libertés individuelles et aux droits parentaux.

Dès lors, il nous paraît opportun de vous proposer la candidature de Maude Rennwald qui, de par sa personnalité posée, réactive et animée par la recherche de la vérité et du sens de l'équité, et d'autre part son expérience des tribunaux (notamment dans la procédure pénale), font d'elle une magistrate à la hauteur de nos, de vos légitimes attentes dans la pratique d'une justice visant avant tout à protéger et à éduquer les mineurs qui se seraient écartés temporairement du «droit chemin».

Nous vous invitons donc à soutenir la candidature de Maude Rennwald.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Le groupe PLR vous présente les candidatures des titulaires actuels.

Au point 14.3, la candidature de Madame la juge Corinne Suter. Mme Suter est titulaire du brevet d'avocat jurassien et docteur en droit. Elle a été présidente du Tribunal du district de Delémont et juge d'instruction pendant neuf ans. Elle est actuellement juge du Tribunal de première instance depuis quinze ans.

Au point 14.5, pour le Ministère public et en tant que procureur, nous vous présentons M. Daniel Farine, citoyen de Courgenay. Il est titulaire du brevet d'avocat depuis 1988 et a exercé sa profession durant quatorze ans avant d'être élu préposé à l'Office des poursuites et faillites du district de Porrentruy. Après avoir exercé cette fonction durant onze ans, il a été élu en tant que procureur du Ministère public jurassien, ceci dès le 1^{er} mai 2014.

Pour le point 14.7, comme assesseur au Tribunal des mineurs, nous vous proposons la titulaire actuelle, Mme Rita Maillard de Porrentruy.

Je vous demande de leur accorder toute votre confiance et votre appui. Je vous remercie.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : Au poste de juge permanent au Tribunal de première instance, nous vous proposons les candidatures de nos juges actuels, soit Pascal Chappuis, juge permanent depuis 2009, ainsi que Mme Lydie Montavon-Terrier, élue en 2013. Tous deux ont démontré, durant ces années, qu'ils avaient toutes les aptitudes nécessaires pour continuer à remplir leur poste à satisfaction.

Pour le poste de juge permanent à 50 % qui s'est libéré suite au souhait de Mme Lydie Montavon-Terrier de réduire son pourcentage de travail au 1^{er} janvier 2016, le groupe PDC vous propose la candidature de Mme Marjorie Noirat. Mme Noirat est âgée de 34 ans, mariée et maman de deux enfants.

Titulaire d'une licence en droit depuis 2003, elle a obtenu son brevet d'avocat en 2006. Elle a ensuite travaillé en tant que greffière auprès de l'Arrondissement judiciaire de Bienne-Nidau au Tribunal régional Jura bernois-Seeland où elle a ensuite été juge. Depuis 2011, elle est engagée en tant que greffière et cheffe du personnel auprès du Tribunal de première instance à Porrentruy. Mme Noirat est également déjà juge suppléante à ce même TPI, élue en 2013 par notre Parlement. Elle est aussi vice-présidente de la commission de conciliation en matière de bail à loyer du district de Porrentruy. Son sens de l'écoute et de l'analyse, ses qualités humaines couplées à sa capacité à gérer des situations conflictuelles sont autant de qualités qui font de Mme Noirat une excellente candidate comme juge permanente au TPI et nous vous la recommandons donc vivement. Il va de soi que si Mme Noirat est élue juge permanente, son poste de juge suppléante devra être repourvu.

S'agissant des postes de procureur au Ministère public, nous vous proposons de réélire les titulaires, à savoir Mme Geneviève Bugnon, procureure depuis 2009, et M. Nicolas Theurillat, élu il y a une année. Tous les deux maîtrisent les tâches et les difficultés de leur fonction et assument leurs responsabilités.

Comme assesseur au Tribunal des mineurs, nous vous proposons Mme Isabelle Fleury d'Alle. Merci.

Mme Erica Hennequin (VERTS), présidente de groupe : J'aimerais tout d'abord moi aussi féliciter les nouvelles et les nouveaux élus d'hier et d'aujourd'hui et leur souhaiter de pouvoir répondre aux défis de la République et Canton du Jura avec créativité, joie et sérénité.

J'ai maintenant le grand plaisir et l'honneur de vous présenter, au nom du groupe VERTS et CS-POP, quelques candidatures pour les autorités judiciaires.

Tout d'abord, aux postes de juges suppléants au Tribunal de première instance, nous vous recommandons de réélire les deux titulaires actuels, soit MM. Michel Dind et Michel Rion pour les VERTS. Ils assument tous les deux, avec satisfaction, cette fonction depuis 2011.

En ce qui concerne la présidence du Tribunal des mineurs, le groupe vous propose Mme Marie Oberli pour les VERTS. Elle a le profil idéal pour ce poste. Madame Oberli habite Delémont. Elle a fait ses études de droit à l'Université de Neuchâtel et a obtenu sa licence en droit en 1993 et son brevet d'avocate à Porrentruy en 1996. En 2006, elle obtient un certificat de formation approfondie à la médiation. De plus, elle vient de terminer une formation pédagogique C300 avec points forts sur la motivation des élèves et les difficultés d'apprentissage. Madame Oberli, après son stage d'avocate chez M^e Conti à Porrentruy, a été greffière au Tribunal du district des Franches-Montagnes et préposée au Registre du commerce. Depuis 1999, elle est chargée de projets au Service des ressources humaine du Canton et, depuis 2012, elle enseigne le droit aux apprentis à la Division commerciale du CEJEF. Mme Marie Oberli, avec son profil d'avocate, de médiatrice et d'enseignante aux jeunes apprentis a, à 44 ans, le profil pour la présidence du Tribunal des mineurs, qu'elle assumerait avec humanité, avec pragmatisme et avec fermeté. Elle connaît bien les rouages de l'administration mais aussi le monde des ados. Sa capacité de haute diplomatie, acquise par sa formation à la médiation, permet une approche pertinente du droit auprès de jeunes en rupture. A cela il faut ajouter d'excellentes compétences en langues, notamment en allemand et en anglais.

En principe, cette présentation devrait suffire à vous convaincre mais je ne peux m'empêcher de rappeler que nous sommes aussi très sensibles... je m'excuse, il me manque une feuille... (*Rires.*) ... très sensibles, disais-je, au fait d'avoir, dans le canton du Jura, des autorités judiciaires où toutes les sensibilités politiques sont représentées. Or, vous savez que le groupe VERTS et CS-POP n'a aucun représentant dans la magistrature. Zéro ! Selon une répartition représentative et... démocratique, nous avons droit à une personne magistrate. Ce nouveau Parlement va-t-il aller dans le sens d'une répartition plus honorable ?

En attendant que le Conseil de surveillance dépolitise, en principe, le choix des autorités judiciaires, l'élection de Mme Oberli pourrait combler la sous-représentation de notre sensibilité politique dans le système juridique et de magistrature. Car, pour le moment, c'est bien le Parlement qui en a la responsabilité.

Et, pour terminer, je vous soumetts la candidature de M. Max Goetschmann de Delémont à sa réélection comme assesseur au Tribunal des mineurs pour CS-POP.

J'en profite pour vous dire que notre groupe a décidé de la liberté de vote pour les élections des blocs six à huit. Cependant, il soutiendra cependant unanimement le secrétaire du Parlement Jean-Baptiste Maître qu'il remercie pour son efficacité et sa disponibilité. Merci de votre attention et de votre soutien.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Née en 1965, Valérie Cortat est candidate à sa réélection au Ministère public en tant que procureure. Cette habitante de Delémont a fait ses classes primaires à Courrendlin. Elle a ensuite obtenu une maturité au Lycée cantonal de Porrentruy. C'est à l'Université de Lausanne qu'elle a décroché une licence en droit et a finalement obtenu un brevet d'avocate dans le Jura. Valérie est divorcée et maman attentive de deux jeunes filles. Elle a débuté son activité professionnelle au service juridique du Service des contributions. Ensuite, elle a fait valoir ses compétences comme greffière au Tribunal cantonal. Cela fait maintenant onze ans qu'elle a accédé au Ministère public où elle fait un excellent travail. Des dossiers complexes lui ont été confiés, elle a su les mener à bien de manière très professionnelle.

Pour le poste d'assesseur au Tribunal des mineurs, le groupe PCSI vous recommande la candidature de Mme Rita Rais.

Notre groupe vous remercie d'avance pour le soutien que vous apporterez à nos deux candidates afin qu'elles puissent être reconduites dans leur fonction.

M. Damien Lachat (UDC), président de groupe : Au poste de procureur du Ministère public, le groupe UDC à l'honneur de vous proposer Madame Laurie Roth. Agée de 30 ans, résidant dans la capitale de notre Canton, elle est candidate à sa réélection pour le poste de procureure.

Laurie Roth assume ses responsabilités avec compétence, charisme et efficacité. Son travail est reconnu de toutes et tous et particulièrement de ses collègues. Ce Parlement lui a accordé sa confiance en la nommant lors de la création d'un nouveau poste au Ministère public en octobre 2012.

Depuis son entrée en fonction, elle ne ménage ni son temps ni son engagement malgré les contraintes que la fonction impose et Laurie Roth est prête à continuer son travail au sein de cette autorité judiciaire.

Je vous invite donc à lui renouveler votre confiance en la renommant à ce poste. Je vous en remercie d'avance.

Concernant le poste à 50 % au Tribunal des mineurs, le groupe UDC a donc le plaisir de vous proposer Carole Girardin. Agée de 32 ans, Carole Girardin, est originaire du Bémont et a effectué ses études supérieures dans le canton de Neuchâtel.

Depuis toujours attirée par les activités en lien avec les plus jeunes, c'est tout d'abord dans le domaine socio-éducatif qu'elle finira avec succès sa première formation. Attirée également par le domaine juridique, elle se dirigera ensuite vers un master en droit, puis le brevet d'avocat.

Elle connaît bien le Jura puisqu'elle a effectué son stage d'avocat à Delémont ainsi qu'au sein des autorités judiciaires et de police de notre Canton. C'est d'ailleurs lors de son passage au Tribunal des mineurs qu'elle a su que c'était dans ce domaine qu'elle aimerait exercer.

Ayant toujours voulu revenir dans ses Franches-Montagnes natales afin d'y retrouver sa famille, Carole Girardin aimerait saisir l'opportunité de la mise au concours de ce poste pour revenir s'installer dans notre Canton.

Passionnée par le droit et ayant toujours voulu aider les enfants en difficultés, elle dispose d'un sens aigu de l'équité, est dynamique, consciencieuse et persévérante. Elle répond donc parfaitement aux attentes du poste de juge des mineurs.

Selon les us et coutumes depuis la création du Canton, les postes de magistrats sont répartis selon les forces politiques. D'après les résultats des élections, l'UDC aurait même droit à trois sièges dans ces organes. C'est pourquoi, aujourd'hui, avec cette mise au concours, nous avons l'occasion et le plaisir de vous présenter une jeune femme de qualité.

Le Parlement doit choisir entre respecter la concordance et les règles établies jusqu'à présent ou la surreprésentation d'un parti. Lors de son passage dans vos groupes respectifs, Carole Girardin aura certainement su vous convaincre de ses compétences et de sa motivation.

Pour toutes ces raisons, nous vous la recommandons et vous remercions de votre soutien.

La présidente : Encore une candidature qui ne vous a pas été recommandée par un groupe politique, c'est la candidature libre de Mme Emilie Lüthi qui est juge suppléante au Tribunal de première instance.

Formellement, est-ce qu'il y a encore d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. J'appelle donc les scrutateurs à la tribune pour distribuer les bulletins de vote.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Merci aux scrutateurs pour leur travail. La séance est suspendue.

(La séance est suspendue durant le dépouillement des bulletins de vote.)

La présidente : Mesdames et Messieurs, je vais vous donner le résultat des élections.

14.3 Sept juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 5,5 postes

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletin blanc : | 1 |
| Bulletins valables : | 59 |
| Majorité absolue : | 30 |

Sont élus :

| | |
|---|---------|
| – Jean Crevoisier (PS) : | 49 voix |
| – Lydie Montavon-Terrier (50 %) (PDC) : | 47 voix |
| – Madeleine Poli Fueg (50 %) (PS) : | 47 voix |
| – Marjorie Noirat (50 %) (PDC) : | 46 voix |
| – Pascal Chappuis (PDC) : | 44 voix |
| – Carmen Bossart Steulet (PS) : | 43 voix |
| – Corinne Suter (PLR) : | 41 voix |

(Applaudissements.)

14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 3 |
| Bulletins valables : | 57 |
| Majorité absolue : | 29 |

Sont élus :

| | |
|---------------------------|---------|
| – Marjorie Noirat (PDC) : | 47 voix |
| – Michel Rion (VERTS) : | 45 voix |
| – Emilie Lüthi : | 44 voix |
| – Michel Dind (VERTS) : | 43 voix |
| – Maude Rennwald (PS) : | 41 voix |

(Applaudissements.)

14.5 Six procureurs

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins valables : | 60 |
| Majorité absolue : | 31 |

Sont élus :

| | |
|------------------------------|---------|
| – Valérie Cortat (PCSI) : | 51 voix |
| – Geneviève Bugnon (PDC) : | 50 voix |
| – Frédérique Comte (PS) : | 50 voix |
| – Laurie Roth (UDC) : | 49 voix |
| – Daniel Farine (PLR) : | 47 voix |
| – Nicolas Theurillat (PDC) : | 46 voix |

(Applaudissements.)

14.6 Président du Tribunal des mineurs (0,5 poste)

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 8 |
| Bulletins valables : | 52 |
| Majorité absolue : | 27 |

Carole Girardin (UDC) est élue par 32 voix; Marie Oberli (VERTS) et Maude Rennwald (PS) ont obtenu respectivement 8 et 12 voix.

(Applaudissements.)

14.7 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletin blanc : | 1 |
| Bulletins valables : | 59 |
| Majorité absolue : | 30 |

Sont élus :

| | |
|------------------------------|---------|
| – Isabelle Fleury (PDC) : | 54 voix |
| – Rita Maillard (PLR) : | 50 voix |
| – Max Goetschmann (CS-POP) : | 49 voix |
| – Rita Rais (PCSI) : | 49 voix |

(Applaudissements.)

La présidente : Je félicite donc chaleureusement les nouveaux magistrats et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires

La présidente : Je prie les personnes élues pour la première fois à la magistrature de bien vouloir s'approcher de la tribune présidentielle. Il s'agit de Mme Marjorie Noirat et de Mme Carole Girardin. S'il vous plaît Mesdames. Je prie l'assemblée de se lever.

Madame Noirat et Madame Girardin, je vous donne maintenant lecture de la promesse solennelle et ensuite, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien dire «je le promets». Voici le texte : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge».

Mme Marjorie Noirat (PDC) : Je le promets.

Mme Carole Girardin (UDC) : Je le promets.

La présidente : Encore toutes nos félicitations, Mesdames, et beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction. *(Applaudissements.)*

16. Commission des recours en matière d'impôts

16.1 Election de neuf membres

16.2 Election de trois suppléants

La présidente : Nous sommes en possession des listes comprenant les noms des personnes concernées pour ces deux points. Je vais vous en faire la lecture.

Membres : Alain Beuchat (PS), Théophile Boegli (PLR), Jacques Dumas (UDC), Didier Cuenin (PDC), Yanick Galli (PS), Jean-Claude Jolidon (PDC), Jean-Philippe Kohler (PLR), Dominique Paupe (PDC) et Claude-Adrien Schaller (PCSI).

Suppléants : Joël Etique (PLR), Gilberte Studer (PS) et Marie-Noëlle Willemin (PDC).

Toutes les candidatures sont connues. Y a-t-il d'autres propositions ? Manifestement, cela ne semble pas être le cas. Donc, nous allons pouvoir ici appliquer l'article 66, alinéa 9, du règlement. Toutes ces personnes sont donc élues tacitement. Toutes nos félicitations à celles-ci. *(Applaudissements.)*

16. Commission des recours en matière d'impôts (suite)

16.3 Election du président

16.4 Election du premier vice-président

16.5 Election du deuxième vice-président

La présidente : Je passe la parole aux représentants des groupes s'ils le souhaitent. A qui puis-je donner la parole ? Monsieur Alain Lachat, vous avez la parole.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Le groupe PLR vous propose M. Jean-Philippe Kohler comme président de la commission des recours en matière d'impôts. M. Kohler est titulaire et est président depuis plusieurs années. Ses compétences et son efficacité ne sont nullement contestées et nous vous demandons de continuer à lui apporter votre soutien. Je vous remercie.

La présidente : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer pour les présentations ? Cela ne semble pas être le cas. Donc, à la présidence vous est proposé M. Jean-Philippe Kohler, à la première vice-présidence M. Jean-Louis Imhof et pour la deuxième vice-présidence M. Jean-Claude Jolidon. Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres candidatures ? Ce n'est pas juste ? Alors, pardon, pour le parti socialiste, M. Yannick Galli.

Je recommence : M. Jean-Philippe Kohler pour la présidence, M. Yannick Galli pour la première vice-présidence et M. Jean-Claude Jolidon pour la deuxième vice-présidence. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, s'il vous plaît pour la distribution des bulletins de vote.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

La présidente : Tout le monde a voté. La séance est suspendue.

(La séance est suspendue durant le dépouillement des bulletins de vote.)

La présidente : Je vais vous donner les résultats des élections.

16.3 Election du président

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 12 |
| Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 46 |
| Majorité absolue : | 24 |

Jean-Philippe Kohler (PLR) est élu par 46 voix.

16.4 Election du premier vice-président

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 10 |
| Bulletin nul : | 1 |
| Bulletins valables : | 49 |
| Majorité absolue : | 25 |

Yanick Galli (PS) est élu par 48 voix; 1 voix éparse.

16.5 Election du deuxième vice-président

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 13 |
| Bulletins nuls : | 1 |
| Bulletins valables : | 46 |
| Majorité absolue : | 24 |

Jean-Claude Jolidon (PDC) est élu par 45 voix; 1 voix éparse.

La présidente : Félicitations aux élus. (*Applaudissements.*)

17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation

La présidente : Les candidatures sont connues et je vais vous en donner lecture.

Membres : Jean-Daniel Ecoeur (PS), Jean Froidevaux (PCSI), Jean Lusa (UDC) et Gabriel Willemin (PDC).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Donc, nous allons à nouveau pouvoir appliquer l'article 66, alinéa 9, de notre règlement. Toutes ces personnes sont élues tacitement. Toutes nos félicitations. (*Applaudissements.*)

18. Election du Contrôleur général des finances

19. Election du Secrétaire du Parlement

La présidente : Nous arrivons donc maintenant à notre dernier bloc à traiter. Il s'agit du point 18 et du point 19.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : S'agissant du poste de contrôleur général des finances, le groupe PDC vous propose sans surprise M. Maurice Brêchet de Movelier, Au bénéfice d'un brevet fédéral de comptable, il occupe cette fonction depuis treize ans et compte vingt-neuf

ans de fidélité au Contrôle des finances. De bon conseil, il sait proposer les recommandations propres à améliorer la gestion de l'administration et les institutions qui sont sous son contrôle. Rigoureux, discret, affable, il a su fournir à la CGF toutes les informations précieuses et nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Par avance, je vous remercie, au nom du groupe PDC, de lui accorder votre confiance.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Pour le poste de secrétaire du Parlement, c'est avec plaisir que le groupe PCSI vous propose Jean-Baptiste Maître qui est candidat à sa propre succession.

Cet habitant de Courroux est né en 1980 à Delémont. Il a fait ses premiers pas et ses premières classes à Vicques.

JB pour les intimes est un heureux jeune marié et un papa comblé par la naissance d'Eloïse en septembre dernier.

Après avoir obtenu sa maturité littéraire au Lycée cantonal, il a poursuivi sa formation à l'Université de Neuchâtel en sciences politiques. Il a tout d'abord été chargé de projet de la session fédérale des jeunes à Berne et a ensuite enseigné l'économie, la société et le civisme à l'Ecole professionnelle commerciale à Delémont, avant de devenir secrétaire de département de 2005 à 2008. Depuis 2009, il exerce sa fonction actuelle de secrétaire du Parlement.

Ce que l'on peut relever de manière certaine, c'est qu'il a une grande connaissance de l'administration cantonale, de la politique et des institutions. Qu'il est toujours de bon conseil et d'une très grande disponibilité. Aux petits soins des députés, il sait les conseiller dans des dossiers complexes ou les aide à retrouver leur carte de légitimation quand celle-ci est introuvable. Ceux qui l'ont déjà côtoyé ne me contrediront pas et les autres s'en apercevront très très vite.

Je me permets deux conseils.

Le premier : toujours avoir son numéro de téléphone en mémoire dans votre portable, c'est indispensable et très pratique.

Le second : écrire en lettres majuscules ses nom et prénom sur votre bulletin de vote pour lui apporter un large soutien. Merci d'avance.

La présidente : Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Merci donc aux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

(*Distribution et récolte des bulletins de vote.*)

La présidente : Et une dernière interruption de séance de la matinée.

(*La séance est suspendue durant le dépouillement des bulletins de vote.*)

La présidente : Je vais vous annoncer les résultats des élections pour ce neuvième bloc.

18. Election du Contrôleur général des finances

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 6 |
| Bulletins nuls : | 2 |
| Bulletins valables : | 52 |
| Majorité absolue : | 27 |

Maurice Brêchet (PDC) est élu par 52 voix. (*Applaudissements.*)

19. Election du Secrétaire du Parlement

Résultat du scrutin :

| | |
|----------------------|----|
| Bulletins délivrés : | 60 |
| Bulletins rentrés : | 60 |
| Bulletins blancs : | 3 |
| Bulletins valables : | 57 |
| Majorité absolue : | 29 |

Jean-Baptiste Maître (PCSI) est élu par 57 voix. (*Applaudissements.*)

La présidente : Toutes nos félicitations à ces deux personnes et nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans la continuation de leur charge au sein de l'Etat jurassien.

Une information avant de clore la séance. Je vous informe que, ce matin, la pétition «Bienvenue à Moutier» a été déposée à la Chancellerie d'Etat. Cette pétition a connu un vif succès puisque ce ne sont pas moins de 7'500 signatures qui ont été récoltées en 90 jours. Donc, un magnifique résultat pour ce geste d'élan de solidarité envers Moutier, à qui l'on est prêt à tendre les bras le moment venu, en 2017. Donc, Vive Moutier, ville jurassienne ! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, nous arrivons ainsi au terme de notre premier ordre du jour. Comme annoncé en début de matinée, j'invite les membres du Bureau à se retrouver de suite à la salle Roger Schaffter pour une brève séance.

Suite à cette séance de Bureau, nous serons en mesure de vous communiquer la date confirmée de notre prochaine séance de Parlement, qui aura lieu au mois de février, ainsi que celles prévues pour le reste de l'année.

Mais avant de vous revoir l'année prochaine, je vous donne bien évidemment rendez-vous ce soir à Porrentruy, dans un premier temps à l'église des Jésuites où aura lieu la réception officielle, puis lors d'un repas servi à la salle du Séminaire dans une ambiance plus festive. Pour celles et ceux qui en auraient le temps, un vin chaud sera servi à l'hôtel de ville à 17.45 heures.

Je ne saurais vous quitter sans vous souhaiter d'ores et déjà de très belles Fêtes de fin d'année en famille et vous souhaite le meilleur pour 2016. Profitez bien de cette pause hivernale afin de nous revenir en forme le moment venu. Je vous remercie de votre attention et lève officiellement la séance constitutive du Parlement pour la législature 2016-2020. (*Applaudissements.*)

(*La séance est levée à 12.50 heures.*)